Déclaration liminaire du SNALC 66

CTSD 2ND DEGRÉ du jeudi 10 mars 2022

Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Suite à la polémique récente - et justifiée - sur l'enseignement des mathématiques au lycée, le **SNALC** a fait des propositions.

Le **SNALC** a tenu, dans des délais très courts, à donner la parole à ses adhérents, afin d'avoir des retours de terrain. En trois jours, plus d'un millier de collègues ont répondu à notre enquête, et les résultats sont sans appel : le principal problème est un problème structurel lié à la réforme du lycée.

La principale demande de nos collègues est en effet de conserver trois spécialités en terminale et de proposer des « menus » plutôt que le libre choix à la carte. Les mathématiques qui ont été victimes de la réforme du lycée sont avant tout celles qui étaient suivies par des élèves « non scientifiques », qui se trouvaient dans les précédentes filières ES et L. Cela explique non seulement le net recul du pourcentage d'élèves

faisant des mathématiques en première générale (-30 %), mais également l'accroissement très fort des inégalités filles/garçons.

Par ailleurs, nous constatons actuellement qu'une majorité d'étudiants, par exemple inscrits dans les filières économiques, sont en difficultés et songent déjà à changer de cursus universitaire, malgré les heures de soutien instaurées au sein des universités afin de palier toutes ces carences en mathématiques.

Pour le **SNALC** et ses adhérents, ce n'est pas en posant une rustine de plus sur l'enseignement scientifique que l'on règlera le problème, et aucune mesure sérieuse ne peut être prise pour la rentrée 2022 alors même que la répartition des dotations horaires est déjà votée dans les conseils d'administration. Il faut revoir la structure même de la réforme.

Le **SNALC** indique aussi que 80 % de nos collègues sont contre les 40 % de contrôle continu dans l'obtention du baccalauréat, mesure décidée de manière très arbitraire par le ministre, contre l'avis majoritaire des professeurs.

Mais nous le savons bien, l'enseignement des mathématiques est un des fondements primordial dans le sytème éducatif et le problème majeur, si l'on doit évoquer le premier degré, demeure la formation des enseignants. Les professeurs des écoles nous indiquent que les plans mathématiques mis en place ne servent à rien. Inquiétant d'apprendre ceci quand on pense que l'on en a fait un objectif majeur à l'école primaire. Le **SNALC** vous le répète, c'est le projet d'école réalisé par l'équipe pédagogique, avec un accent fort sur l'enseignement des mathématiques, qui fonctionne. Dans chaque école doit exister un enseignant passionné par cette discipline. Votre référent mathématique, efficient et connu de toute l'équipe, existe bien et cela sans avoir besoin de décharge. Pour le **SNALC,** le plus important, c'est de faire aimer les mathématiques aux enseignants avant de penser à les faire aimer par les élèves.

Les propositions pour ce CTSD sont sans appel. Elles font état de 8 suppressions de postes en collège. 16 postes à temps complet passent à complément de service pour seulement 5 postes qui évoluent à temps complet.

Enfin, 21 postes restent à complément de service et les compléments de service sont parfois proposés avec un éloignement kilométrique tel, que le **SNALC**, syndicat enseignant, se demande, comment notre collègue pourra assurer son travail sur les deux établissements et ce, sans compter sur le prix de l'essence qui, à ce jour, est de 2,232 euros pour le litre de gazole. La pénibilité sur ces postes à complément de service se double donc aussi d'une perte de plus en plus importante du pouvoir d'achat.

Est-il utile de rappeler que le point d'indice est toujours gelé et que selon le rapport général fait au nom de la commission des finances du Sénat sur le projet de loi pour 2022, par le Sénateur J.-F. HUSSON, à la page 27, entre 2000 et 2019, « **le salaire d'un professeur certifié subit une perte de -16% à -25% selon qu'il est en début ou en fin de carrière ; un professeur agrégé de -20% à -25%** » ? Oui, le **SNALC** pense que cela est utile puisque rien n'est fait.

Et que dire du fait que ces postes ne sont pas proposés en tant que complément de service à la mutation ? C'est en arrivant sur son poste à la rentrée de septembre que notre collègue apprend qu'il est sur deux établissements. Il ne fait donc pas un choix en connaissance de cause. Cela lui est imposé sans l'avoir prévenu. Voilà comment nos collègues sont soumis, contre leur gré, à la pénibilité et à la flexibilité. Le **SNALC** ne peut qualifier cette façon administrative de faire que comme méprisante.

De plus, les propositions de ce CTSD montrent combien ces postes à complément de service se pérennisent. Nos collègues subissent donc cette situation pendant de nombreuses années et ce, le **SNALC** le rappelle, sans avoir été informés au préalable lors du choix pendant les mutations.

La baisse du nombre de poste et l'augmentation des postes à complément de service sont encore le reflet d'une dégradation de notre métier d'enseignant. Certes, il y a dans notre département une baisse des effectifs d'élèves à l'entrée au collège public mais cela ne saurait justifier ce constat.

Le **SNALC** dénonce toujours cette politique d'économie de moyens qui nuit à nos élèves. C'est bien la dotation des DGH des collèges en Heures Supplémentaires Annualisées au détriment des Heures Postes ajoutée à la hausse des effectifs par classe, acté à 30 élèves et plus, qui sont à la base de ce constat alarmant. C'est bien au collège Jean Moulin que les élèves de 6ème seront, à la rentrée 2022, 27 par classe en 5ème alors que ce collège est classé REP. C'est bien au collège de La Côte radieuse que Mme la Principale a annoncé à nos collègues qu'« il n'y avait pas de seuil d'effectif d'élèves et que 30 élèves par classe, c'est normal ».

C'est dans ce contexte d'économie de moyens que le **SNALC** dénonce encore et toujours le recours en forte augmentation des contractuels. C'est la précarisation pérenne de notre métier d'enseignant. Selon le Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, édition 2021, « le nombre de contractuels entrant augmente fortement (+8,4 %). « Cette hausse résulte, d'une part, de l'augmentation des recrutements d'anciens bénéficiaires de contrats aidés en tant que contractuels, notamment dans les ministères de l'enseignement, et, d'autre part, d'une augmentation des autres recrutements de contractuels (+8,3 %) (. p. 103) ».

En effet, « une très large majorité des contractuels en CDD ont un contrat de courte durée : **76 % ont un contrat d'une durée inférieure à un an,** [...]. Seuls 8 % ont un contrat de plus de trois ans. (p. 88) ». Un recours à des contractuels qui ont donc, pour pour 76% d'entre eux, un contrat inférieur à un an ! C'est inadmissible. Voilà bien, s'il le faut encore, la preuve de cette économie de moyens qui se fait au détriment de l'humain, de nos élèves.

Enfin, comment proposer des projets interdisciplinaires, transversaux à nos élèves quand les équipes pédagogiques ne sont pas pérennes et que des renouvellements d'enseignants sont réalisés chaque année ? Comment s'investir dans des projets quand l'enseignant travaille sur deux établissements ? **C'est donc bien au détriment de nos enfants, de nos élèves de l'enseignement public que s'applique cette économie de moyen.**

LE SNALC 66